



**NOM et prénom** : D'HAUWE Anne-Catherine

**AGREMENT en matière** :

- Familiale : 16/06/2006

**Date de prestation de serment** : 15/09/2004

**Lieu d'exercice de la médiation** : Rue Forgeur, 4 à 4000 LIEGE

**Contact par** :

- Téléphone : 04/2541402
- Gsm : 0479/71.40.59
- E-mail : ac.dhauwe@avocat.be

**Site internet** : /

**Honoraires** : 80 € la séance

**Informations complémentaires diverses** :

→ Origine de votre intérêt pour la médiation ?

J'ai effectué ma formation en médiation familiale à l'UCL en un an à la sortie de mes études de droit. J'ai suivi en même temps une licence en sciences de la famille, du couple et de la sexualité. Je savais que je souhaitais travailler avec les familles et il me semblait essentiel de compléter ma formation avec des connaissances plus « humaines » notamment en psychologie et en médiation avant d'entamer le métier d'avocat.

Il est essentiel de pouvoir aborder les problèmes familiaux sous tous leurs angles pour permettre à chacun d'être entendu dans sa manière de vivre le conflit qui surgit. En médiation, il est possible de prendre le temps de la discussion, pour aborder chaque question sans être pressé par la procédure.

→ Quelles qualités pensez-vous mettre en oeuvre dans l'exercice de vos activités ?

Empathie, connaissance des différents types de familles et de leurs particularités, connaissance du droit et de la « praticabilité » des solutions à mettre en oeuvre

→ Que signifie pour vous « réussite » ou « échec » d'une médiation ?

La réussite d'une médiation n'est pas tant la rédaction d'un accord plus ou moins complet (même si c'est toujours aussi un objectif) mais plutôt de ré-apprendre à se faire confiance. Il faut pouvoir se dire les choses pour ensuite être capable de reconnaître l'autre dans ses différences et tenter de trouver des solutions acceptables pour chacun.